

# Assemblée générale

7 avril 2020 – Lausanne

---

## Annexes

---

### NOUVELLES VERSIONS DES STATUTS DE L'ASSOCIATION ET SES ANNEXES :

- Statuts
- Annexe aux statuts « Calcul des cotisations »
- Annexe aux statuts « Fonctionnement du Comité directeur »

### NOUVEAU CADRE CONTRACTUEL D'UTILISATION DE LA PLATEFORME EN LIGNE :

- Conditions Générales d'Utilisation et de Vente
- Politique de confidentialité
- Conditions Générales d'Utilisation de la plate-forme par les membres fournisseurs

# STATUTS

Adoptés le 2 décembre 1994

Modifiés le 28 avril 2004

Modifiés le 28 avril 2015

Modifiés le 26 avril 2016

**Proposition pour AG 2020**

Titre I	Dénomination, but, siège, durée	<b>15</b>
Article 1	Nom	15
Article 2	But	15
Article 3	Siège et durée	15
Article 4	Activités	15
Article 5	Annexes	16
Titre II	Acquisition et perte de la qualité de membre	<b>16</b>
Article 6	Membres	16
Article 7	Admission	16
Article 8	Types de membre et acquisition de la qualité de membre	16
Article 9	Perte de la qualité de membre	16
Article 10	Transmission de la qualité de membre	17
Article 11	Démission, sortie	17
Article 12	Exclusion	17
Article 13	Perte des droits liés à la qualité de membre	17
Titre III	Ressources	<b>17</b>
Article 14	Ressources	17
Article 15	Cotisations	18
Titre IV	Organes de l'association	<b>18</b>
Article 16	Organisation	18
	<b><i>L'Assemblée générale</i></b>	<b>18</b>
Article 17	Convocation	18
Article 18	Attribution	18
Article 19	Droit de vote	19
Article 20	Ordre du jour	19
	<b><i>Le Comité directeur</i></b>	<b>19</b>
Article 21	Composition	19
Article 22	Compétences	20
Article 23	Quorum et vote	20
Article 24	Représentation de l'association	20
	<b><i>Le Coordinateur</i></b>	<b>20</b>
Article 25	Responsabilités et compétences	20
	<b><i>Organe de contrôle</i></b>	<b>21</b>
Article 26	Désignation	21
Titre IV	Dispositions financières	<b>21</b>
Article 27	Exclusion de la responsabilité financière des membres	21
Article 28	Début et fin de l'exercice	21
Article 29	Publicité des comptes	21
Article 30	Utilisation des résultats	21
Titre V	Dissolution	<b>21</b>
Article 31	Liquidation	21
Article 32	Utilisation de l'actif	21
Titre VI	Dispositions finales	<b>22</b>

# STATUTS

## Titre I Dénomination, but, siège, durée

---

### **Article 1 Nom**

Sous le nom d'Association pour le système d'information du territoire: "ASIT ", il est constitué une association au sens des art. 60 et suivants du Code civil suisse.

### **Article 2 But**

L'ASIT a pour but de promouvoir la géoinformation et de faciliter le développement des infrastructures de données géographiques (IDG), en réunissant tous les acteurs du domaine : producteurs, gestionnaires et utilisateurs de données géoréférencées dans un principe de complémentarité.

À cette fin, l'ASIT devra notamment:

- favoriser la diffusion et le partage de géodonnées par la mise à disposition d'une plateforme en ligne,
- promouvoir l'échange de connaissances, à travers le partage d'expérience et de savoir-faire et la vulgarisation du domaine de la géoinformation,
- rechercher des économies d'échelle par la coordination et l'optimisation des investissements jugés pertinents par les membres,
- permettre la diffusion et l'application des normes et méthodes définies sur le plan national ou international propres à assurer la cohérence et l'échange des données.

### **Article 3 Siège et durée**

L'association a son siège à Lausanne. Sa durée est indéterminée.

### **Article 4 Activités**

Pour réaliser son but, l'ASIT pourra notamment :

- émettre des recommandations techniques et méthodologiques,
- constituer des groupes de travail,
- organiser les procédures et protocoles d'échange d'informations et de données entre membres et partenaires extérieurs,
- diffuser les informations et les données d'intérêts communs,
- réaliser sur demande des membres intéressés, des projets d'intérêts communs,
- organiser des événements permettant de favoriser le partage de connaissance et le réseautage entre acteurs du territoire.

Pour régler et organiser ses activités, l'ASIT établira des annexes.

## **Article 5            Annexes**

Des annexes aux statuts sont élaborées par le Comité directeur. Si elles entraînent de nouvelles obligations pour les membres ou qu'elles les modifient, elles sont soumises à l'approbation de l'assemblée générale.

## **Titre II            Acquisition et perte de la qualité de membre**

---

### **Article 6            Membres**

Peut être membre de l'ASIT, toute personne physique ou morale de droit privé ou public intéressée à la promotion et au développement de la géoinformation, en qualité de propriétaire, producteur, gestionnaire ou utilisateur de données géoréférencées qui en fait la demande.

Les employés d'une personne morale membre doivent s'affilier individuellement à l'ASIT, pour être considérés comme membre. Seuls les membres peuvent se prévaloir de l'appartenance à l'ASIT dans leurs relations professionnelles.

### **Article 7            Admission**

L'admission peut avoir lieu en tout temps. La demande d'admission doit être présentée par écrit au Comité directeur qui statue. Il peut refuser une admission sans indication de motif.

### **Article 8            Types de membre et acquisition de la qualité de membre**

L'association est composée de deux types de membres :

- **membre utilisateur**, ouvert à toute personne physique ou morale. La qualité de membre utilisateur est acquise dès que :

1. les conditions de l'article 7 sont remplies
2. que la cotisation annuelle est payée.

- **membre fournisseur**, réservé à toute personne physique ou morale qui souhaite référencer ses géodonnées sur la plate-forme de l'ASIT. La qualité de membre fournisseur est acquise dès que :

1. les conditions de l'article 7 sont remplies ;
2. la cotisation annuelle est payée ;
3. les « Conditions d'utilisation de la plate-forme par les membres fournisseurs » sont acceptées en ligne.

### **Article 9            Perte de la qualité de membre**

La qualité de membre se perd par le décès, la sortie, l'exclusion, la déchéance ou la faillite.

#### **Article 10            Transmission de la qualité de membre**

Les héritiers d'un membre décédé ne deviennent membres que sur demande écrite agréée par le Comité directeur.

Si plusieurs héritiers requièrent la qualité de membre, le Comité directeur décide lequel sera admis comme membre.

Les personnes morales issues d'une fusion, d'une reprise d'actifs et passifs, ou après une reprise totale du capital-actions d'une autre société ne deviennent membres que sur demande écrite agréée par le Comité directeur.

#### **Article 11            Démission, sortie**

La démission de l'association doit être annoncée pour la fin d'un exercice annuel par écrit au moins 6 mois à l'avance, sauf justes motifs. Le membre sortant doit s'acquitter de toutes ses obligations sociales, jusqu'à l'échéance de sa qualité de membre.

#### **Article 12            Exclusion**

Le Comité directeur peut prononcer l'exclusion d'un membre qui agit contrairement aux intérêts de l'association, qui viole sciemment les statuts ou leurs annexes ou qui ne tient pas ses engagements.

Le membre exclu peut déposer par écrit auprès du Président du Comité directeur, dans les 30 jours dès la notification de la décision d'exclusion, un recours qui sera soumis à l'Assemblée générale pour décision.

#### **Article 13            Perte des droits liés à la qualité de membre**

Les membres qui perdent la qualité de membre, ou leurs héritiers, n'ont aucun droit à la fortune sociale.

### Titre III            Ressources

---

#### **Article 14            Ressources**

Les ressources de l'ASIT proviennent :

- des cotisations des membres,
- des contributions volontaires des membres pour le financement de projets déclarés d'intérêts communs,
- des recettes relatives à ses activités,
- de subventions des collectivités publiques,
- du produit de la fortune.

## **Article 15 Cotisations**

La cotisation varie en fonction du type et de la catégorie de membre. Le montant de la cotisation est fixé selon les principes de l'annexe « Calcul des cotisations ASIT », soumis au vote de l'assemblée générale sur proposition du Comité directeur.

## Titre IV Organes de l'association

---

### **Article 16 Organisation**

Les organes de l'association sont :

1. L'Assemblée générale.
2. Le Comité directeur.
3. Le Coordinateur.
4. L'Organe de contrôle.

### **L'Assemblée générale**

#### **Article 17 Convocation**

L'Assemblée générale ordinaire se réunit chaque année dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Les membres se réunissent en outre en Assemblée générale extraordinaire chaque fois que le Comité directeur le juge nécessaire ou que le dixième au moins des membres en font la demande écrite et motivée.

La convocation à l'Assemblée générale ordinaire et aux Assemblées extraordinaires doit être adressée 20 jours avant sa date. La convocation a lieu par écrit individuel.

#### **Article 18 Attribution**

L'Assemblée générale a le droit inaliénable :

- a) d'adopter et de modifier les statuts,
- b) de nommer le Comité directeur, à l'exception des membres de droit désignés par le Conseil d'État
- c) de nommer l'organe de contrôle,
- d) d'approuver le budget, le compte d'exploitation et le bilan,
- e) de donner décharge aux membres du Comité directeur et à l'organe de contrôle,
- f) de décider d'entreprendre des projets communs,
- g) de prendre toutes décisions qui lui sont expressément réservées par la loi ou les statuts,
- h) de décider la dissolution de l'association et sa liquidation,
- i) d'adopter les annexes aux présents statuts qui impliquent des obligations pour les membres ou les modifient.

## **Article 19            Droit de vote**

Chaque membre dispose à l'Assemblée générale d'au moins une voix plus un nombre de voix supplémentaires déterminé en divisant sa cotisation annuelle payée par 10 fois la cotisation de base, arrondie au nombre entier supérieur. Le nombre de voix de chaque membre ne peut pas dépasser le 20 % des voix de tous les membres.

Les membres peuvent se faire représenter moyennant procuration écrite par un autre membre. Aucun membre ne peut toutefois représenter plus de 20% des voix, y compris ses propres voix. La procuration écrite doit être communiquée au Président du Comité directeur, 5 jours ouvrables avant la date de l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire.

Les votations sont décidées à la majorité des voix présentes ou représentées et valables, les élections ont lieu à la majorité des voix présentes ou représentées. Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue, un second tour a lieu à la majorité simple. La modification des statuts ou la dissolution de l'association ne peuvent être décidées qu'à la majorité des deux tiers des voix présentes ou représentées et valables.

## **Article 20            Ordre du jour**

L'assemblée générale ne peut délibérer valablement que sur les objets portés à l'ordre du jour.

Toute proposition individuelle doit être communiquée au Président du Comité directeur, dix jours avant la date de l'Assemblée générale ordinaire ou extraordinaire.

## **Le Comité directeur**

### **Article 21            Composition**

Le Comité directeur se compose au minimum de 9 personnes de personnes représentant la diversité des membres de l'association.

Afin de garantir un équilibre :

- 4 sièges sont réservés pour des représentants du secteur privé
- 4 sièges sont réservés pour des représentants du secteur public
- 1 siège est attribué à un représentant sans catégorie prédéfinie

Parmi ces 9 sièges, 2 sièges sont garantis à des représentants de l'État de Vaud. Le Conseil d'État fixe la durée du mandat des représentants de l'État de Vaud. Le mandat des représentants de l'État de Vaud devra se terminer à la date d'une assemblée générale. En cas de nécessité de remplacer un représentant, son remplaçant pourra être nommé immédiatement.

En sus, tout autre canton membre a droit à 1 représentant qui siège au Comité directeur. Son représentant est nommé par son Conseil d'État.

À l'exception des représentants des cantons, les représentants des membres qui siègent au Comité directeur sont soumis à élection chaque année. La durée du mandat des membres est limitée à 15 ans consécutifs.

Le Comité directeur se constitue lui-même, nomme le Président, le Vice-Président et le Trésorier. Le poste de Secrétaire est assuré par le Coordinateur.



## **Article 22            Compétences**

Le Comité directeur est l'instance stratégique de l'association et a toutes les compétences qui ne sont pas attribuées impérativement par la loi et les statuts à l'Assemblée générale.

En particulier, le Comité directeur :

- a) convoque l'Assemblée générale et lui soumet un préavis sur tous les objets à l'ordre du jour,
- b) admet et exclut les membres,
- c) prend toutes les décisions financières en vue de l'accomplissement du but social,
- d) désigne le Coordinateur via une procédure de recrutement et définit son cahier des charges
- e) valide la composition et le cahier des charges des groupes de travail,
- f) propose à l'Assemblée générale les projets communs,
- g) détermine la stratégie de développement et décide de l'attribution des ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités de l'association,
- h) place et maintient l'association dans une réflexion permanente quant aux objectifs et la stratégie à mettre en œuvre, compte tenu du contexte et des attentes des membres,
- i) est responsable des employés (l'équipe), de leur engagement et de la fixation des salaires.

## **Article 23            Quorum et vote**

Le Comité directeur délibère valablement si la moitié au moins des membres est présents. Le Président vote. En cas d'égalité, sa voix est prépondérante.

## **Article 24            Représentation de l'association**

L'association est engagée par la signature à deux du Président ou du Vice-Président avec le Coordinateur ou un autre membre du Comité directeur.

## **Le Coordinateur**

### **Article 25            Responsabilités et compétences**

Le Coordinateur a la responsabilité opérationnelle de l'association. Il s'appuie sur une équipe afin d'assurer tous les tâches et travaux pour le bon fonctionnement et le développement de l'association, selon la stratégie et les projets décidés par le Comité directeur et l'Assemblée générale.

En particulier, le Coordinateur :

- a) assiste le Comité directeur dans ses réflexions et ses choix,
- b) représente l'association à l'extérieur,
- c) dirige les ressources humaines de l'association,
- d) encadre et coordonne les activités de l'équipe et des groupes de travail,
- e) administre l'association et gère les affaires courantes,
- f) s'assure de la liaison entre l'équipe et le Comité directeur,
- g) veille à la qualité et la cohérence des activités et des collaborations avec les membres.

## **Organe de contrôle**

### **Article 26 Désignation**

L'Assemblée générale élit, chaque année, deux contrôleurs et deux suppléants qui ne peuvent être ni membres du Comité directeur, ni employés de l'association. Une fiduciaire peut aussi être chargée du contrôle. Les organes de contrôle ont par analogie les attributions légales définies aux articles 907 et 909 CO.

## **Titre IV Dispositions financières**

---

### **Article 27 Exclusion de la responsabilité financière des membres**

Seule la fortune sociale répond des engagements de l'association.

### **Article 28 Début et fin de l'exercice**

L'exercice annuel commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

### **Article 29 Publicité des comptes**

Le Comité directeur doit déposer au siège de l'association le bilan et le compte d'exploitation établis conformément aux prescriptions légales, de même que le rapport des contrôleurs au moins 20 jours avant l'assemblée générale, afin que les membres puissent les consulter.

### **Article 30 Utilisation des résultats**

Lorsque le compte d'exploitation présente, après les amortissements et les affectations aux réserves spéciales, un excédent actif, celui-ci doit être employé de la manière suivante :

- 1) un 20ème au moins de l'excédent est affecté à la fortune sociale,
- 2) le solde est à la disposition de l'Assemblée générale.

## **Titre V Dissolution**

---

### **Article 31 Liquidation**

En cas de dissolution, la liquidation a lieu par les soins du Comité directeur, à moins que l'Assemblée ne désigne d'autres liquidateurs.

### **Article 32 Utilisation de l'actif**

L'actif de l'association, après extinction de toutes les dettes, est réparti entre les membres au prorata des cotisations payées au cours des dix dernières années.

## Titre VI Dispositions finales

---

Les présents statuts ont été adoptés lors de l'assemblée constitutive du 2 décembre 1994, tenue au Château de La Sarraz.

Ils ont été modifiés lors de l'Assemblée statutaire du 28 avril 2004, tenue au Château de la Sarraz.

Ils ont été modifiés lors de l'Assemblée statutaire du 28 avril 2015, tenue à Nyon.

Ils ont été modifiés lors de l'Assemblée statutaire du 26 avril 2016, tenue à Vevey.

Ils ont été modifiés lors de l'Assemblée statutaire du 7 avril 2020, tenue à Lausanne.

Ils ont été signés par les Président et Coordinateur de l'association en exercice.

### **Le Président**

### **Le Coordinateur**

Daniel Gnerre

Xavier Mérour

# Annexe aux statuts ASIT

## Calcul des cotisations

Modifiée le 7 avril 2020 – entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2020

Les principes de fixation des droits d'entrée et des cotisations des membres ont été acceptés lors de l'assemblée générale de l'ASIT du 29 mars 1995. Ils peuvent être modifiés d'année en année.

- La cotisation est calculée sur une base annuelle.
- La cotisation varie en fonction du type de membre (utilisateur ou fournisseur) et de sa catégorie.
- La cotisation minimale est de Fr. 100.- pour un membre utilisateur.
- La cotisation minimale est de Fr. 120.- pour un membre fournisseur.

### Membres individuels

Les membres individuels versent une cotisation égale à la cotisation minimale. Les membres individuels exerçant une activité professionnelle à titre d'indépendant dans le domaine de l'information géographique paient la cotisation sur la même base que les entreprises privées (cf. lettre D ci-après).

### Membres collectifs

#### A. Canton

Membre <b>Utilisateur</b>	Membre <b>Fournisseur</b>
Fr. 0,18.- / habitant	Fr. 0,21.- / habitant
Cotisation plafonnée à Fr. 130'000.-	Cotisation plafonnée à Fr. 160'000.-

#### B. Communes et associations de communes

Membre <b>Utilisateur</b>	Membre <b>Fournisseur</b>
Fr. 0,18.- / habitant	Fr. 0,21.- / habitant
Cotisation plafonnée à Fr. 10'000	Cotisation plafonnée à Fr. 14'000

Une association de communes ou toute autre forme juridique de collaborations intercommunales qui assure des tâches de compétence communale doit :

- verser une cotisation égale à la cotisation minimale de type membre utilisateur ou membre fournisseur ;
- s'assurer que toutes les communes la composant soient membre ASIT de même type. En cas contraire, l'association de commune prend en charge les cotisations correspondantes.

### C. Gestionnaires de réseaux (énergie, télécom...) et sociétés de transports publics

La cotisation est fonction du nombre d'habitants du bassin d'activité (nombre d'habitants par communes touchées), calculée selon la grille suivante :

	Membre <b>Utilisateur</b>	Membre <b>Fournisseur</b>
Réseau de quartier (ex. CAD)	Fr. 400	Fr. 480
De 0 à 10'000 habitants	Fr. 1'000	Fr. 1'200
De 10'001 à 200'000 habitants	Fr. 2'500	Fr. 3'000
Au-delà de 200'001 habitants	Fr. 6'000	Fr. 7'200

### D. Entreprises privées (bureaux techniques, sociétés de services...)

Membre <b>Utilisateur</b>	Membre <b>Fournisseur</b>
Frs. 400.-	Frs. 480.-

### E. Associations et institutions

Cette catégorie s'applique à toute association ou institution de droit privé.

Membre <b>Utilisateur</b>	Membre <b>Fournisseur</b>
Frs. 400.-	Frs. 480.-

### F. Ecoles et universités

Membre <b>Utilisateur</b>	Membre <b>Fournisseur</b>
Frs. 1'000.-	Frs. 1'200.-

### G. Autres catégories de membres

Le Comité directeur peut négocier des forfaits avec des membres qui n'appartiennent à aucune des catégories ci-dessus ou pour qui l'application des principes ci-dessus serait trop compliquée ou inéquitable.

\* \* \*

# Annexe aux statuts ASIT

## Fonctionnement du Comité directeur

---

Modifiée le 7 avril 2020 – entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2020

L'objectif de cette annexe est de compléter les statuts sur quelques aspects pratiques de la procédure de désignation et de fonctionnement du Comité directeur de l'association.

### **A. Candidature et élection**

Toute personne souhaitant candidater au Comité directeur doit s'annoncer auprès du Président de l'association au minimum 10 jours avant la date de l'assemblée générale.

Les personnes du Comité directeur sont élues chaque année lors de l'assemblée générale annuelle.

### **B. Droit de vote**

Les personnes du Comité directeur ne peuvent pas voter au nom du membre qu'ils représentent lors des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires. Ils peuvent cependant donner leur droit de vote à une autre personne issue du même organisme membre.

### **C. Séances**

Le Comité directeur se réunit en général 5 fois par an, au siège de l'association, sur convocation du Coordinateur. Les séances sont programmées en fin d'année pour l'année suivante.

Exceptionnellement, des séances de travail supplémentaires peuvent être programmées selon les besoins (recrutement, AG extraordinaire...).

### **D. Reconnaissance du travail**

Les personnes du Comité directeur ne sont pas rémunérées.

Cependant, à titre de reconnaissance de leur engagement, la cotisation du membre qu'ils représentent fait l'objet d'une réduction dont le montant est égal, au maximum, à 4 fois le montant de la cotisation minimale (*soit 400.- en 2020*).

En sus, un dédommagement lié aux obligations de représentation et à la charge de travail inhérentes à la fonction de Président de l'association est accordé à la demande de l'employeur du Président. Le dédommagement est fixé à un montant forfaitaire annuel de Frs. 2'000.-.

\* \* \*

# CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION ET DE VENTE

Date de publication : 9 avril 2020

Date d'entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> mai 2020

## Table des matières

<b>Préambule</b> .....	<b>27</b>
<b>Lexique</b> .....	<b>27</b>
<b>Acceptation, application et modification des CGUV</b> .....	<b>28</b>
Art. 1.    Acceptation des CGUV .....	28
Art. 2.    Application et modification des CGUV .....	28
Art. 3.    Admissibilité.....	28
<b>But et fonctionnement du Service</b> .....	<b>28</b>
Art. 4.    But du Service .....	28
Art. 5.    Fonctionnement général du Service .....	28
<b>Conditions générales d'utilisation du Service</b> .....	<b>29</b>
Art. 6.    Gratuité de l'accès au Site Internet .....	29
Art. 7.    Compte utilisateur.....	29
Art. 8.    Politique de confidentialité .....	30
Art. 9.    Propriété intellectuelle.....	30
Art. 10.    Disponibilité du Service.....	30
Art. 11.    Absence de garanties de l'ASIT.....	30
Art. 12.    Liens externes .....	31
Art. 13.    Interdictions.....	31
Art. 14.    Responsabilité de l'Utilisateur .....	31
<b>Téléchargement gratuit de Géodonnées</b> .....	<b>31</b>
Art. 15.    En général.....	31
Art. 16.    Obligations de l'Utilisateur.....	31
Art. 17.    Mise à disposition à bien plaisir .....	32
<b>Conditions générales de vente</b> .....	<b>32</b>
Art. 18.    En général.....	32
Art. 19.    Contrat avec le Fournisseur de Géodonnées .....	32
<b>Divers</b> .....	<b>32</b>
Art. 20.    Inaccessibilité .....	32
Art. 21.    Intégralité.....	32
Art. 22.    Absence de renonciation .....	32
Art. 23.    Divisibilité.....	32
Art. 24.    Droit applicable et for .....	33

## Préambule

L'Association pour le Système d'information du Territoire (ou « ASIT ») a pour but de faciliter l'accès du public aux Géodonnées. Dans ce contexte, l'ASIT met à disposition du public, sur son site Internet, une plate-forme d'intermédiation entre le public et les gestionnaires de Géodonnées.

Un catalogue de Fournisseurs de Géodonnées est accessible sur le site Internet de l'ASIT. Les personnes ayant créé un Compte Utilisateur ont la possibilité de commander des Géodonnées auprès des Fournisseurs, par le biais de la Plate-forme. Les Fournisseurs de Géodonnées appliquent leurs propres conditions de vente, et l'ASIT n'est pas partie à la relation contractuelle ou précontractuelle qui se noue entre les utilisateurs des services fournis par l'ASIT et les Fournisseurs.

Les présentes Conditions générales d'utilisation et de vente (ci-après : les « CGUV ») régissent les rapports juridiques entre les Utilisateurs de la Plate-forme et l'ASIT. Elles s'appliquent à l'utilisation de la Plate-forme et aux prestations d'intermédiation fournis par l'ASIT, à titre gratuit ou onéreux, par le biais de la Plate-forme. Elles ne régissent en revanche pas les rapports juridiques entre les Utilisateurs et les Fournisseurs.

En cas de questions relatives aux CGUV, vous pouvez contacter l'ASIT par e-mail à l'adresse suivante : [support@asitvd.ch].

## Lexique

- « **ASIT** », « **nous** », « **nos** » désigne l'Association pour le Système d'information du Territoire.
- Le « **Catalogue** » désigne la base de données, accessible sur le Site Internet, qui contient les Fournisseurs de Géodonnées ainsi que les informations concernant les Géodonnées qu'ils entendent rendre accessibles par le biais de la Plate-forme (type et caractéristiques des Géodonnées, conditions de mise à disposition, notamment).
- « **CGUV** » désigne les présentes conditions générales d'utilisation et de vente.
- Le(s) « **Client(s)** » désigne l'Utilisateur enregistré qui a commandé des Géodonnées, et/ou consommé ou téléchargé des géoservices, par le biais de la Plate-forme.
- La « **Commande** » désigne l'intention communiquée par l'Utilisateur à un Fournisseur, par le biais de la Plate-forme, de se faire livrer des Géodonnées.
- Le « **Compte utilisateur** » désigne un compte personnel sur la Plate-forme, permettant de s'identifier et de passer des Commandes.
- Les « **Données personnelles** » désignent les données définies par l'article 3 let. a de la Loi fédérale sur la protection des données (« LPD » ; RS 235.1) et par l'Ordonnance fédérale sur la protection des données (« OPD » ; RS 235.11), c'est-à-dire toute information relative à une personne identifiée ou identifiable.
- Le(s) « **Fournisseur(s)** » désigne la personne ou l'entité, de droit public ou de droit privé, qui propose par le biais la Plate-forme de mettre à dispositions des Géodonnées, à titre gratuit ou payant.
- Les « **Géodonnées** » sont les données à référence spatiale qui décrivent l'étendue et les propriétés d'espaces et d'objets donnés à un instant donné, en particulier la position, la nature, l'utilisation et le statut juridique de ces éléments (art. 3 de la Loi fédérale du 5 octobre 2007 sur la géoinformation ; LGéo ; RS 510.62).
- Le(s) « **Membre(s)** » désigne la personnes morales ou physiques qui ont adhéré à l'ASIT et qui paie une cotisation annuelle. Les membres peuvent être de type « membre fournisseur » ou « membre utilisateur ».
- La « **Plate-forme** » désigne l'environnement informatique de l'ASIT comprenant le Site Internet, un serveur web et des serveurs de diffusion de données spatiales mis en réseau, qui permet de mettre en relation les Fournisseurs et les Clients.



- Le « **Service** » désigne les prestations de mise en relation fournies par l'ASIT par le biais de la Plate-forme.
- Le « **Site Internet** » Le « **Site Internet** » désigne à la fois www.viageo.ch, www.asitvd.ch et www.plans-reseaux.ch, administrés et mis à disposition par l'ASIT
- Le(s) « **Utilisateur(s)** », « **vous** », « **vos** » désigne toute personne qui accède au Site Internet. Ce terme comprend les Utilisateurs enregistrés et les Clients.
- Le(s) « **Utilisateur(s) enregistré(s)** » désigne toute personnes qui a créé un Compte utilisateur. Ce terme comprend les Clients.

## Acceptation, application et modification des CGUV

### Acceptation des CGUV

Les présentes CGUV constituent un contrat qui régit les relations entre les Utilisateurs et l'ASIT.

En accédant au Site Internet ou en utilisant la Plate-forme, vous acceptez d'être lié par ces CGUV, accessibles sur le Site Internet.

### Application et modification des CGUV

Ces CGUV sont seules applicables à votre relation avec l'ASIT et prévalent sur tout autre accord préalable, écrit ou oral, entre vous et l'ASIT, sauf accord spécifique stipulé par écrit et signé par l'ASIT.

L'ASIT est susceptible, et se réserve le droit, de modifier en tout temps ces CGUV ou le Service, notamment pour des raisons légales ou pour faire évoluer les fonctionnalités de la Plate-forme.

En cas de modification des CGUV, la nouvelle version sera publiée sur le Site Internet avec une « Date d'émission » et une « Date d'entrée en vigueur ». Les modifications apportées prennent effet à la « Date d'entrée en vigueur », et s'appliquent aux utilisations de la Plate-forme postérieures à cette date.

En continuant à utiliser la Plate-forme après une modification des CGUV, vous acceptez d'être lié par la nouvelle version des CGUV telles que modifiées, qui prévaut sur les versions précédentes.

### Admissibilité

En utilisant la Plate-forme, vous déclarez et garantissez que vous avez la capacité juridique pour conclure un contrat faisant naître des obligations à l'égard de l'ASIT, notamment que vous êtes âgé de 18 ans révolus.

## But et fonctionnement du Service

### But du Service

Le but du Service est de faciliter l'accès du public aux Géodonnées du territoire Vaudois, en mettant à disposition la Plate-forme d'intermédiation entre le public et les Fournisseurs de Géodonnées.

Le Service fourni par l'ASIT est strictement limité à des prestations d'intermédiation. La gestion et la mise à disposition de Géodonnées, par le biais de la Plate-forme ou par tout autre moyen, est du seul ressort des Fournisseurs.

Les indications données sur la Plate-forme ne constituent en aucun cas une offre de mise à disposition de Géodonnées de l'ASIT.

### Fonctionnement général du Service

Le Service est essentiellement fourni par le biais de la Plate-forme et du Site Internet qui constitue l'interface permettant de consulter le Catalogue, de télécharger et de commander des Géodonnées.

Certaines Géodonnées peuvent être téléchargées gratuitement sur le Site Internet. D'autres Géodonnées doivent être commandées sur le Site Internet, gratuitement ou contre paiement, ce qui nécessite notamment la création d'un Compte utilisateur.

Lorsqu'un Utilisateur télécharge gratuitement Géodonnées ou passe une Commande sur le Site Internet, l'ASIT transmet la Commande au Fournisseur de Géodonnées concerné. Chaque téléchargement gratuit ou Commande donne lieu à un contrat entre le Client et le Fournisseur, auquel l'ASIT n'est pas partie.

Il incombe au seul Fournisseur d'honorer les Commandes selon ses propres conditions et modalités de mise à disposition des Géodonnées. Les Géodonnées peuvent être livrées à l'Utilisateur par le biais de la Plate-forme ou directement par le Fournisseur, au choix de ce dernier et sous sa responsabilité exclusive. De même, le Fournisseur facture la mise à disposition des Géodonnées directement au Client, indépendamment de toute intervention de l'ASIT.

L'ASIT facture directement au Client ses prestations d'intermédiation, selon les tarifs en vigueur pour chaque type de Commande.

## Conditions générales d'utilisation du Service

### **Gratuité de l'accès au Site Internet**

L'accès et la simple consultation du Site Internet et du Catalogue sont gratuits, et ne nécessitent pas la création d'un Compte utilisateur.

### **Compte utilisateur**

L'Utilisateur qui souhaite créer un Compte utilisateur doit transmettre à l'ASIT les informations suivantes :

- nom et prénom(s) ;
- civilité ;
- nom de l'employeur (si applicable) ;
- identifiant personnel ;
- adresse postale ;
- adresse électronique ;
- numéro de téléphone ;
- mot de passe.

L'Utilisateur s'engage à fournir des données exactes et complètes à l'ASIT, et à les mettre immédiatement à jour en cas de changement.

Toute communication envoyée par l'ASIT à l'adresse électronique indiquée par l'Utilisateur enregistré sera réputée valablement reçue.

Il est de la seule responsabilité de l'Utilisateur enregistré de protéger la confidentialité de son mot de passe et de prendre toutes les dispositions utiles pour protéger son Compte utilisateur contre les accès indus (en utilisant un antivirus à jour lorsqu'il accède à son Compte utilisateur, notamment).

L'Utilisateur enregistré comprend et accepte que l'ASIT considère tout accès à la Plate-forme comme effectué par le titulaire légitime des identifiants utilisés. L'Utilisateur enregistré assume seul l'entière responsabilité de tout usage non autorisé de son Compte utilisateur. L'ASIT décline toute responsabilité pour tout préjudice ou perte consécutif à un manquement de la part de l'Utilisateur enregistré à sécuriser son compte.

L'ASIT se réserve le droit de bloquer temporairement ou définitivement, sans préavis ni indemnité d'aucune sorte, tout Compte utilisateur faisant l'objet d'une utilisation illicite, frauduleuse ou contraire aux présentes CGUV.

### **Politique de confidentialité**

En utilisant le Service, l'Utilisateur accepte que l'ASIT puisse recueillir, traiter et utiliser ses Données personnelles en conformité avec la Politique de confidentialité, laquelle fait partie intégrante des présentes CGUV, et qui est accessible sur le Site Internet.

### **Propriété intellectuelle**

Tous les éléments composant le Site Internet et/ou la Plate-forme, soit notamment, mais pas exclusivement les composants logiciels, le graphisme, les textes, les images, les fichiers audio et vidéo et la documentation restent la propriété exclusive de l'ASIT ou des prestataires ayant contribué à la création du Site Internet et/ou de la Plate-forme.

Ces éléments sont notamment protégés par la loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins (LDA), la loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD) et par les instruments internationaux applicables en matière de propriété intellectuelle.

Sauf autorisation écrite expresse de l'ASIT, l'Utilisateur n'a pas le droit de poster, transmettre à des tiers, utiliser, modifier, copier, distribuer, publier, exploiter, traduire ou reproduire tout ou partie des éléments listés ci-dessus, et ce de quelque manière que ce soit.

Le nom de domaine sur lequel la Plate-forme est hébergée est la propriété exclusive de l'ASIT. L'Utilisateur n'est pas autorisé à utiliser ou à adopter un nom similaire pour son propre usage.

### **Disponibilité du Service**

Le Service est en principe accessible en tout temps, toute garantie à cet égard étant toutefois expressément exclue (*cf.* art. 11 *infra*).

### **Absence de garanties de l'ASIT**

L'Utilisateur accède et utilise la Plate-forme, notamment le Site Internet, à ses risques et périls, sans garantie aucune de l'ASIT.

L'Utilisateur comprend et accepte qu'un accès continu et ininterrompu au Service ne saurait être garanti par l'ASIT. L'accès au Service pourra ainsi être suspendu, notamment, mais pas exclusivement, en cas d'avarie technique ou d'opérations de maintenance. A cet égard, l'Utilisateur renonce par avance et inconditionnellement à tenir l'ASIT responsable de tout dommage, direct ou indirect, découlant d'une interruption temporaire du Service.

L'ASIT se réserve le droit de suspendre ou de mettre fin au Service à tout moment, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce chef envers l'Utilisateur ou envers des tiers. Dans la mesure du possible, l'ASIT avertira par avance de toute suspension ou fin du Service.

L'Utilisateur reconnaît disposer d'une configuration informatique compatible et suffisante au regard des exigences techniques de la Plate-forme et admet que la responsabilité de l'ASIT ne saurait être engagée d'une quelconque manière à ce titre.

Tout fichier téléchargé ou obtenu par l'utilisation ou par le biais de la Plate-forme l'est au gré et aux risques de l'Utilisateur et ce dernier sera seul responsable de tout dommage causé à son système informatique ou de toute perte de données qui résulterait du téléchargement de tels fichiers.

Dans toute la mesure permise par la loi, l'ASIT exclut expressément toute responsabilité ou garantie de quelque nature que ce soit, explicite ou implicite, en relation avec la Plate-forme.

L'ASIT ne peut, notamment, garantir une utilisation ininterrompue de la Plate-forme, ni que celle-ci soit exempte de virus, défaillances ou erreurs.

## **Liens externes**

L'ASIT est susceptible d'inclure sur le Site Internet, pour l'agrément des Utilisateurs, des liens hypertexte vers des sites administrés par des tiers. L'ASIT ne contrôle pas le contenu des sites Internet tiers, et l'inclusion de liens hypertexte vers de tels sites ne signifie pas que l'ASIT approuve ou cautionne leur contenu. L'Utilisateur accède à tout site Internet tiers à ses risques et périls, toute responsabilité de l'ASIT à cet égard étant expressément exclue.

## **Interdictions**

Il est formellement interdit à tout Utilisateur de :

- modifier ou altérer la Plate-forme ou son contenu d'aucune manière ;
- mettre en œuvre des systèmes automatiques en relation avec la Plate-forme, notamment des robots, des spiders, des sniffers, des chevaux de Troie, des virus, des worms, logiciels de déni de service, ou des logiciels malveillants ayant pour but ou effet d'extraire le contenu (notamment, mais pas exclusivement robots, « page scrape », « deep linking » ou tout autre procédé ou application utilisables à ces fins) , les bases de données ou les données de la Plate-forme ou d'affecter négativement le fonctionnement ou le contenu de la Plate-forme ;
- effectuer ou tenter d'effectuer toute manœuvre qui ne soit pas prévue par l'interface Utilisateur de la Plate-forme ou d'exploiter/tenter d'exploiter une faille de sécurité que l'Utilisateur aurait identifiée ;
- faire de l'ingénierie inverse (« reverse engineering »), de désassembler, décompiler ou altérer de quelque manière que ce soit les Services, de tenter de le faire ou de prêter assistance à un tiers à cet effet ;
- récolter les données (textes, sons, vidéos, animation vidéo, etc.) figurant sur la Plate-forme et/ou les transmettre à des tiers ;
- modifier tout composant ou code de la Plate-forme ;
- supprimer ou tenter de supprimer, rendre partiellement ou totalement inopérant les dispositifs techniques de protection des Géodonnées et des contenus intégrés (notamment, mais pas exclusivement filigranes éventuels et blocages de sélections) ;
- surcharger le Site Internet en envoyant des requêtes ou données non ciblées (attaque de type DoS), non sollicitées ou non nécessaires.

## **Responsabilité de l'Utilisateur**

L'Utilisateur accepte par avance de dédommager, relever de toute condamnation, défendre et mettre hors de cause l'ASIT (y compris ses partenaires, sous-traitants et employés) dans le cadre de toutes réclamations ou actions en justice de tiers en lien avec la violation des présentes CGUV, de la loi ou de droits de tiers par l'Utilisateur. Dans de telles circonstances, l'Utilisateur s'engage à indemniser l'ASIT pour toute perte, prétention de tiers et/ou frais, y compris les honoraires raisonnables d'avocat.

## **Téléchargement gratuit de Géodonnées**

### **En général**

Le téléchargement gratuit de Géodonnées ne nécessite pas la création d'un Compte utilisateur, sauf mention spéciale lorsque des restrictions d'accès sont appliqués par les Fournisseurs.

### **Obligations de l'Utilisateur**

L'Utilisateur qui télécharge gratuitement des Géodonnées est lié par les présentes CGUV, ainsi que par les conditions contractuelles indiquées dans le Catalogue ou au cours du processus de téléchargement (restrictions relatives à l'utilisation ultérieure des Géodonnées, notamment).

### **Mise à disposition à bien plaisir**

Les Géodonnées téléchargeables gratuitement sont mise à disposition des Utilisateurs à bien plaisir. L'ASIT et/ou le Fournisseur ne garantissent pas que l'Utilisateur pourra télécharger gratuitement des Géodonnées, notamment si celles-ci ne sont pas disponibles ou en cas de suspension du Service, quelle qu'en soient les raisons.

## Conditions générales de vente

### **En général**

La Commande de Géodonnées est réservée aux seuls Utilisateurs enregistrés.

### **Contrat avec le Fournisseur de Géodonnées**

Chaque Commande donne lieu à un/des contrat(s) entre l'Utilisateur et le(s) Fournisseur(s) des Géodonnées commandées, auquel l'ASIT n'est pas partie. Les conditions contractuelles indiquées dans le Catalogue ou au cours du processus de Commande font partie intégrante de ce(s) contrat(s).

Lorsqu'un contrat est conclu entre l'Utilisateur et le Fournisseur, ce dernier est seul responsable de son exécution vis-à-vis de l'Utilisateur, et facture la mise à disposition des Géodonnées selon ses propres tarifs. Les conditions tarifaires appliquées par le Fournisseur sont indiquées dans le Catalogue, de même que les conditions contractuelles spécifiques ou les dispositions réglementaires applicables au contrat. Ces indications fournies sur la Plate-forme ou au cours du processus de Commande le sont sans garantie aucune de l'ASIT. Les Fournisseurs facturent directement leurs prestations aux Clients selon leurs propres modalités de facturation. L'ASIT n'intervient à aucun titre dans la facturation des prestations acquises auprès des Fournisseurs.

Le Fournisseur se réserve le droit de ne pas exécuter une Commande pour de justes motifs (par exemple si les Géodonnées ne sont pas disponibles ou si l'Utilisateur ne remplit pas les conditions pour les recevoir). Le Fournisseur est seul responsable d'informer l'Utilisateur de son éventuel refus ou impossibilité de livrer des Géodonnées et d'en indiquer les motifs. Toute responsabilité de l'ASIT en cas d'inexécution ou de retard du Fournisseur, quel qu'en soit le motif (ou l'absence de motif), est expressément exclue.

## Divers

### **Incessibilité**

Les droits conférés à l'Utilisateur par les présentes CGUV ne peuvent être cédés à des tiers.

### **Intégralité**

Les présentes CGUV constituent l'intégralité de l'accord entre l'Utilisateur et l'ASIT en lien avec leur objet. Elles remplacent et annulent tous les précédents accords ou pourparlers à ce sujet.

### **Absence de renonciation**

Le manquement de l'ASIT à exercer un droit conféré par ces CGUV, ou à faire appliquer une disposition de ces CGUV, ne constitue pas une renonciation à exercer ce droit ou à faire appliquer cette disposition.

### **Divisibilité**

La nullité ou l'inapplicabilité d'une disposition des CGUV n'affecte nullement la validité ou l'applicabilité des autres dispositions de ces CGUV. Si une disposition devait être considérée comme nulle ou invalide par un tribunal ou toute autre autorité compétente, les autres dispositions resteraient entièrement en vigueur.

### **Droit applicable et for**

Ces CGUV et toute relation entre l'ASIT et le Client sont régies par le droit suisse, à l'exclusion de toute règle de conflit ressortant du droit international privé.

Tous litiges opposant l'ASIT et les Clients, et notamment ceux découlant de ces CGUV, y compris concernant leur validité, ainsi que ceux liés à l'utilisation du Service relèvent de la seule compétence des tribunaux ordinaires du canton de Vaud, un recours au Tribunal fédéral étant réservé.

\* \* \*

# POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Date de publication : 9 avril 2020

Date d'entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> mai 2020

## Table des matières

1. Préambule.....	34
2. Données Personnelles.....	34
3. Consentement.....	34
4. Modification de la Politique de Confidentialité.....	35
5. Responsable du traitement.....	35
6. Types de Données Personnelles collectées.....	35
7. Utilisation de vos Données Personnelles.....	36
8. Partage et communication de vos Données Personnelles.....	37
9. Lieux du traitement des Données Personnelles et transferts à l'étranger.....	37
10. Sécurité des Données Personnelles.....	38
11. Liens pointant vers d'autres sites.....	38
12. Droit d'accès et portabilité.....	38
13. Droit applicable et compétence.....	39

## Préambule

Nous sommes conscients de la confiance que vous nous accordez en utilisant notre Site Internet et/ou le Service et en nous transmettant certaines de vos données à caractère personnel (ou « **Données Personnelles** », telles que définies par l'article 2 ci-après).

Nous prenons la protection de vos Données Personnelles très au sérieux. Aussi, nous vous encourageons à prendre connaissance de la présente Politique de Confidentialité (« **Politique de Confidentialité** »), laquelle a pour but de vous informer sur les conditions de collecte, de traitement et de transmission de vos Données Personnelles dans le cadre de la fourniture du Service, ainsi que sur vos droits et les choix qui s'offrent à vous en ce qui concerne ces données.

Les termes capitalisés ont la même signification que dans les CGUV, dont la présente Politique de Confidentialité fait partie intégrante.

## Données Personnelles

Par « **Données Personnelles** », on entend les données définies par l'article 3 let. a de la Loi fédérale sur la protection des données (« **LPD** »; RS 235.1) et par l'Ordonnance fédérale sur la protection des données (« **OPD** »; RS 235.11), c'est-à-dire toute information relative à une personne identifiée ou identifiable.

## Consentement

En naviguant sur notre Site Internet et/ou en utilisant le Service, vous acceptez que l'ASIT recueille et traite vos Données Personnelles conformément à la présente Politique de Confidentialité.

## Modification de la Politique de Confidentialité

L'ASIT se réserve le droit d'apporter tout changement à la présente Politique de Confidentialité, et ce en tout temps.

Avant que la modification ne prenne effet, nous vous en informerons au moyen d'une notification sur le Site Internet, la nouvelle Politique de Confidentialité sera publiée sur cette page, et nous actualiserons les « date d'émission » et la « date de prise d'effet » qui figurent en haut de la présente Politique de Confidentialité.

Nous vous conseillons de consulter la présente Politique de Confidentialité périodiquement pour prendre connaissance de toute modification. Les modifications apportées à la présente Politique de Confidentialité prennent effet lorsqu'elles sont publiées sur cette page.

En cas de désaccord avec ces changements, il vous sera loisible de demander à l'ASIT la fermeture de votre Compte utilisateur ou de ne plus utiliser le Service.

## Responsable du traitement

Par « **Responsable du traitement** » (ou « maître de fichier »), on entend l'entité qui décide du but et du contenu du/des fichier(s) contenant vos Données Personnelles, telles que définie par l'article 3 let. i LPD. Le Responsable du traitement est la personne légalement responsable du traitement de vos Données Personnelles.

Le Responsable du traitement est l'ASIT, dont le siège est Boulevard de Grancy 56, 1006 Lausanne, Suisse.

En cas de question, de réclamation concernant le traitement de vos Données Personnelles ou de demande d'accès vous pouvez contacter le Responsable du traitement à l'adresse e-mail suivante : [support@asitvd.ch].

## Types de Données Personnelles collectées

### 1.1. Coordonnées Personnelles

Par « **Coordonnées Personnelles** », on entend les informations que nous vous demandons de nous communiquer lorsque vous créez un Compte utilisateur. Il s'agit des informations suivantes vous concernant :

- nom et prénom(s) ;
- civilité ;
- nom de l'employeur (si applicable) ;
- identifiant personnel ;
- adresse postale ;
- adresse électronique ;
- numéro de téléphone ;
- mot de passe ;

### 1.2. Données d'Utilisation

Par « **Données d'Utilisation** », on entend les informations collectées automatiquement, qui sont générées soit par votre utilisation du Service, soit par l'infrastructure du Site Internet et/ou du Service.

#### 1.2.1. Informations concernant votre activité

Nous collectons des informations concernant votre activité lorsque vous utilisez le Site Internet et/ou le Service, lesquelles incluent :

- la date à laquelle vous utilisez le Site Internet et/ou le Service et la durée d'utilisation ;
- le volume de données transmises ;
- les fonctionnalités du Service utilisées ;
- vos recherches ;
- les pages que vous consultez (ou qui vous sont montrées) et la durée de la consultation ;
- vos actions sur les pages (*click, slide, etc.*).



### **1.2.2. Informations concernant votre dispositif**

Lorsque vous accédez au Site Internet et/ou au Service, les Données d'Utilisation suivantes sont susceptibles d'être collectées :

- le type de dispositif que vous utilisez ;
- l'adresse IP de votre dispositif
- le type de système d'exploitation que vous utilisez;
- le type de navigateur Internet que vous utilisez.

### **1.2.3. Cookies, balises web et technologies similaires de collecte de données**

Le terme *Cookies* (« **Cookies** ») désigne communément des fichiers à faible volume de données pouvant comporter un identifiant unique anonyme, qui sont envoyés à votre dispositif et stockés sur celui-ci.

Nous sommes susceptibles d'utiliser des Cookies ou d'autres technologies de suivi pour recueillir des informations afin d'améliorer et analyser notre Service, telles que les pixels, les balises et les scripts.

Si vous n'acceptez pas les Cookies, il se peut que vous ne puissiez pas utiliser certaines fonctionnalités du Service.

Exemples de Cookies que nous pouvons utiliser :

- Cookies de session, pour faire fonctionner le Service ;
- Cookies de préférences, pour mémoriser vos préférences et vos différents paramètres ;
- Cookies de sécurité, pour des raisons de sécurité.

### **1.2.4. Informations de paiement**

Nous ne collectons ni ne traitons aucune information de paiement (par exemple, numéro de carte de crédit), l'ASIT facturant ses services uniquement par voie postale auprès de ses Clients/Membres.

## **Utilisation des Données Personnelles collectées**

L'ASIT utilise vos Données Personnelles principalement dans le but de vous fournir et d'améliorer le Service. En utilisant le Site Internet et/ou le Service, vous consentez à l'utilisation de vos Données Personnelles aux fins détaillées aux articles 7.1. à 7.5 ci-après.

### **1.3. Pour l'administration de votre Compte utilisateur et la fourniture du Service**

Nous traitons vos Données Personnelles pour fournir et assurer la qualité de notre Site Internet et/ou de notre Service, communiquer avec vous, vous faire part des changements apportés à notre Service, et vous fournir une assistance et/ou nous permettre de répondre à vos questions ou réclamations.

### **1.4. Pour améliorer le Service et développer de nouvelles fonctionnalités ou services**

Nous sommes susceptibles d'utiliser vos Données Personnelles et des données d'analyse qui en résultent, par exemple concernant vos habitudes ou vos préférences, pour améliorer notre Service et/ou notre Site Internet, vous offrir de nouvelles fonctionnalités et/ou développer de nouveaux services.

### **1.5. Pour détecter, prévenir et régler les problèmes techniques**

Vos Données Personnelles peuvent nous servir à détecter et à régler d'éventuels problèmes techniques que vous rencontrez en utilisant le Service, ou encore à prévenir leur survenance lorsque celle-ci pourrait être liée à votre utilisation du Service.

### **1.6. Pour détecter, prévenir et lutter contre la fraude ou toute autre activité illicite**

Nous pouvons traiter vos Données Personnelles pour prévenir d'éventuels actes répréhensibles ou mener des investigations en cas de soupçons fondés de tels actes dans le cadre du Service.

### **1.7. Pour répondre à une obligation légale ou défendre nos droits**

L'ASIT peut traiter vos Données Personnelles si elle estime de bonne foi que cela est nécessaire pour :

- s'acquitter d'une obligation légale ;
- protéger et défendre ses droits ou ses biens ;
- assurer la sécurité des Utilisateurs du Service ou du public ;
- se prémunir ou se défendre contre des prétentions civiles d'Utilisateurs ou de tiers ;
- se prémunir ou se défendre contre des procédures pénales ou administratives ;
- contrôler que l'utilisation du Service respecte nos Conditions générales d'utilisation et de vente.

## **Partage et communication des Données Personnelles collectées**

### **1.8. Sous-traitants**

Vos Données Personnelles peuvent être rendues accessibles ou transmises à des sous-traitants (« **Sous-traitants** ») chargés par l'ASIT de certaines tâches relatives au développement, à la fourniture ou à la promotion du Service ou à toute autre tâche liée aux activités de l'ASIT en relation avec le Service (juristes, avocats, fournisseurs de services techniques, d'hébergement, de maintenance ou de développement informatique, conseillers en communication ou en développement de produits, etc.).

Lorsque vos Données Personnelles sont confiées à un Sous-traitant, l'ASIT s'assure que ce Sous-traitant respecte en tous points la présente Politique de Confidentialité. L'ASIT s'assure notamment que les Sous-traitants ne traitent pas vos Données Personnelles à leurs propres fins ou à des fins autres que celles expressément prévues dans la présente Politique de Confidentialité. Les Sous-traitants ont l'interdiction de transmettre vos Données Personnelles sans avoir obtenu l'autorisation préalable de l'ASIT, laquelle ne donne une telle autorisation que si le respect de la présente Politique de Confidentialité est garanti.

Vous pouvez, en tout temps, demander au Responsable du traitement la liste mise à jour des Sous-traitants à qui nous avons confié des Données Personnelles vous concernant.

### **1.9. Fournisseurs**

Lorsque vous effectuez une Commande de Géodonnées au moyen du Site Internet, vos Coordonnées Personnelles et les détails de votre Commande sont communiqués au Fournisseur concerné afin qu'il puisse entrer en contact avec vous et qu'il puisse exécuter ses obligations contractuelles à votre égard.

L'ASIT permet au Fournisseur d'accéder à l'historique des Commandes que vous lui avez adressées durant 5 ans. Passé ce délai, le Fournisseur n'a plus accès à l'historique de vos commandes.

Une fois transmises au Fournisseur concerné, ce dernier répond seul du traitement de données qu'il opère sur les Données Personnelles livrées par l'ASIT. L'ASIT n'intervient pas comme co-responsable du traitement effectué par les Fournisseurs. Le traitement est opéré sous la seule responsabilité des Fournisseurs, lesquels sont responsables du traitement et appliquent leur propre politique de confidentialité et/ou les règles légales qui leur sont applicables.

### **1.10. Communication de données anonymisées à des tiers**

Les Données d'Utilisation peuvent être communiquées à des tiers, qui ne sont pas des Sous-traitants, à condition qu'elles aient été préalablement anonymisées. De telles données anonymisées ne sont plus des Données Personnelles au sens de la loi, et les tiers concernés n'ont plus la possibilité de les attribuer à un Utilisateur identifié ou identifiable.

## **Lieux du traitement des Données Personnelles et transferts à l'étranger**

Vos Données Personnelles sont traitées et hébergées par l'ASIT ou des Sous-traitants en Suisse ou dans un pays de l'Union européenne.

A cet égard, les pays de l'Union européenne appliquent le Règlement européen sur la protection des données (Règlement UE 2016/679), et sont considérés par l'autorité suisse de protection des données comme offrant un niveau de protection adéquat en matière de protection des données des personnes physiques.

Vous pouvez, en tout temps, demander au Responsable du traitement la liste mise à jour des pays où sont traitées, par l'ASIT ou un de ses Sous-traitants, des Données Personnelles vous concernant.

## **Sécurité des Données Personnelles**

### **1.11. Engagement relatif à la sécurité de vos Données Personnelles**

L'ASIT prendra toutes les mesures que l'on peut raisonnablement attendre d'elle pour faire en sorte que vos Données Personnelles soient traitées de manière sécurisée, conformément à la présente Politique de Confidentialité et à la LPD.

Vos Données Personnelles ne seront pas transférées vers une organisation ou un pays n'offrant pas des garanties adéquates en ce qui concerne la sécurité de vos Données Personnelles.

### **1.12. Risque résiduel d'incident de sécurité et absence de garantie**

La sécurité de vos données nous tient à cœur. Toutefois, aucune méthode de transmission de données par Internet ou d'autres systèmes de télécommunication, et aucune méthode de stockage de données électronique n'offre de garantie absolue contre les actes malveillants. Bien que nous nous efforcions d'utiliser des systèmes de protections en adéquation avec les risques identifiés pour protéger vos Données Personnelles, nous ne pouvons pas vous garantir une sécurité absolue.

## **Liens pointant vers d'autres sites**

Il se peut que notre Service contienne des liens pointant vers d'autres Services que nous n'exploitons pas. Si vous cliquez sur un lien de tiers, vous serez redirigé vers le site de ce tiers. Nous vous recommandons vivement d'examiner la politique de confidentialité de chacun des sites que vous consultez.

Nous n'avons aucun contrôle sur le contenu, les politiques ou pratiques de confidentialité des sites ou services de tiers et déclinons toute responsabilité en ce qui les concerne.

## **Droit d'accès et portabilité**

En tant qu'Utilisateur, vous pouvez demander à l'ASIT si elle traite des Données personnelles vous concernant, recevoir une copie des données traitées (dans ce but, ASIT requerra la copie d'une forme officielle d'identification) de même qu'instruire par la suite ASIT de corriger toute Donnée Personnelle erronée ou obsolète.

Vous avez la possibilité, à tout moment, de demander l'accès à vos Données personnelles collectées par ASIT, la modification de toute information erronée ou l'effacement de toutes vos Données Personnelles collectées. Les obligations légales et les droits de ASIT de refuser l'effacement pour des motifs légitimes sont réservés.

Tout Utilisateur peut également retirer, en tout temps, son consentement au traitement de ses Données Personnelles. Les obligations légales et les droits de ASIT de refuser l'effacement pour des motifs légitimes sont réservés.

ASIT vous garantit la portabilité de vos Données Personnelles et s'engage à transférer vos Données Personnelles à tout service tiers en cas de demande écrite de votre part, dans un format électronique usuel.

Si vous souhaitez faire usage de l'un ou l'autre de ces droits, prière de contacter l'ASIT par courrier électronique à l'adresse suivante : [support@asitvd.ch], ou par courrier postal à l'adresse suivante : Boulevard de Grancy 56, 1006 Lausanne, Suisse.

Il pourra vous être demandé de joindre une copie d'une pièce d'identité officielle (carte d'identité, permis de conduire ou passeport).

Notez que toute information copiée par nos soins peut encore demeurer pendant un certain temps après votre demande d'effacement dans notre système de sauvegarde. Même dans ce cas, aucune de vos Données Personnelles ne figurera dans la base de données active de nos Utilisateurs.

### **Droit applicable et compétence**

La Politique de Confidentialité, de même que toutes les questions qui en découlent ou sont en relation avec elles (y compris les différends ou prétentions non-contractuels et leur interprétation) seront soumises au droit suisse, à l'exclusion des règles en matière de conflit de lois.

Tous les litiges, réclamations ou différends entre un Utilisateur et l'ASIT portant sur toute question relative à la présente Politique de confidentialité seront soumis exclusivement aux tribunaux compétents du canton de Vaud, sous réserve d'un recours auprès du Tribunal fédéral suisse.

\* \* \*

# CONDITIONS D'UTILISATION DE LA PLATEFORME PAR LES MEMBRES FOURNISSEURS

**Date de publication : 9 avril 2020**

**Date d'entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> mai 2020**

Table des matières

<b>Préambule</b> .....	<b>41</b>
<b>Lexique</b> .....	<b>41</b>
<b>Objet des Conditions d'utilisation</b> .....	<b>42</b>
Art. 1.    Objet des Conditions d'utilisation .....	42
Art. 2.    But et fonctionnement général du Service .....	42
<b>Rôle et responsabilité des Parties</b> .....	<b>42</b>
Art. 3.    Mise à disposition de la Plate-forme par l'ASIT .....	42
Art. 4.    Conditions de mise à disposition des Géodonnées .....	42
Art. 5.    Processus de Commande .....	43
Art. 6.    Transmission des Commandes au Fournisseur .....	43
Art. 7.    Contrat entre le Fournisseur et l'Utilisateur .....	43
Art. 8.    Livraison des Géodonnées .....	43
Art. 9.    Facturation et Paiement des Commandes .....	44
Art. 10.   Données Personnelles .....	44
Art. 11.   Responsabilité de l'ASIT .....	44
Art. 12.   Clause d'exclusion de responsabilité .....	45
<b>Début et fin de la mise à disposition du Service</b> .....	<b>45</b>
Art. 13.   Prise d'effet des Conditions d'utilisation .....	45
Art. 14.   Fin des rapports entre l'ASIT et le Fournisseur .....	45
Art. 15.   Exclusion du rapport de société simple .....	45
<b>Divers</b> .....	<b>45</b>
Art. 16.   Inaccessibilité .....	45
Art. 17.   Intégralité .....	45
Art. 18.   Absence de renonciation .....	46
Art. 19.   Amendements .....	46
Art. 20.   Divisibilité .....	46
Art. 21.   Droit applicable et for .....	46

## Préambule

L'Association pour le Système d'information du Territoire (ou « ASIT») a pour but de faciliter l'accès du public aux Géodonnées. Dans ce contexte, l'ASIT met à disposition une Plate-forme d'intermédiation entre le public et les gestionnaires de Géodonnées (ci-après le/les « Fournisseur(s) »).

Le Catalogue des Fournisseurs de Géodonnées est accessible sur le site Internet de l'ASIT. Les personnes ayant créé un Compte Utilisateur ont la possibilité de commander des Géodonnées auprès des Fournisseurs, par le biais du Site Internet.

Les Fournisseurs de Géodonnées appliquent leurs propres conditions de vente, et l'ASIT n'est pas partie à la relation contractuelle ou précontractuelle qui se noue entre les personnes qui commandent des Géodonnées et les Fournisseurs.

Les présentes Conditions d'utilisation régissent les relations contractuelles entre l'ASIT et le Fournisseur, dans le cadre de la mise à disposition de Géodonnées via la Plate-forme.

## Lexique

- « **ASIT** », « **nous** », « **nos** » désigne l'Association pour le Système d'information du Territoire.
- Le « **Catalogue** » désigne la base de données, accessible sur le Site Internet, qui contient les Fournisseurs de Géodonnées ainsi que les informations concernant les Géodonnées qu'ils entendent rendre accessibles par le biais de la Plate-forme (type et caractéristiques des Géodonnées, conditions de mise à disposition, notamment).
- Le(s) « **Client(s)** » désigne l'Utilisateur enregistré qui a commandé des Géodonnées par le biais de la Plate-forme.
- La « **Commande** » désigne l'intention communiquée par l'Utilisateur à un Fournisseur, par le biais de la Plate-forme, de se faire livrer des Géodonnées.
- Les « **Conditions d'utilisation** » désignent les termes de l'accord entre l'ASIT et le Fournisseur, conformément aux dispositions du présent document.
- Les « **Données personnelles** » désignent les données définies par l'article 3 let. a de la Loi fédérale sur la protection des données (« LPD » ; RS 235.1) et par l'Ordonnance fédérale sur la protection des données (« OPD » ; RS 235.11), c'est-à-dire toute information relative à une personne identifiée ou identifiable.
- Le(s) « **Fournisseur(s)** » désigne la personne ou l'entité, de droit public ou de droit privé, membre de l'ASIT de type « membre Fournisseur » qui propose par le biais de la Plate-forme de mettre à disposition des Géodonnées, à titre gratuit ou payant.
- Les « **Géodonnées** » sont les données à référence spatiale qui décrivent l'étendue et les propriétés d'espaces et d'objets donnés à un instant donné, en particulier la position, la nature, l'utilisation et le statut juridique de ces éléments (art. 3 de la Loi fédérale du 5 octobre 2007 sur la géoinformation ; LGéo ; RS 510.62).
- Le(s) « **Membre(s)** » désigne les personnes morales ou physiques qui ont adhéré à l'ASIT et qui paie une cotisation annuelle. Les membres peuvent être de type « membre fournisseur » ou « membre utilisateur ».
- La/les « **Partie(s)** » désigne individuellement l'ASIT ou le Fournisseur et, conjointement, l'ASIT et le Fournisseur.
- La « **Plate-forme** » désigne l'environnement informatique de l'ASIT comprenant le Site Internet, un serveur web et des serveurs de diffusion de données spatiales mis en réseau, qui permet de mettre en relation les Fournisseurs et les Clients.
- Le « **Service** » désigne les prestations de mise en relation fournies par l'ASIT par le biais de la Plate-forme.
- Le « **Site Internet** » désigne à la fois [www.viageo.ch](http://www.viageo.ch), [www.asitvd.ch](http://www.asitvd.ch) et [www.plans-reseaux.ch](http://www.plans-reseaux.ch), administrés et mis à disposition par l'ASIT

- Le(s) « **Utilisateur(s)** » désigne toute personne qui accède au Site Internet. Ce terme comprend les Utilisateurs enregistrés et les Clients.
- Le(s) « **Utilisateur(s) enregistré(s)** » désigne toute personne qui a créé un Compte utilisateur. Ce terme comprend les Clients.

Le Fournisseur confirme avoir eu accès aux *Conditions générales d'utilisation et de vente* et accepter leur contenu, sans condition ni réserve, dans la mesure où il pourrait concerner ses rapports juridiques avec les Utilisateurs ou Clients.

## Objet des Conditions d'utilisation

### **Art. 1. Objet des Conditions d'utilisation**

Les présentes Conditions d'utilisation règlent l'ensemble des relations juridiques entre l'ASIT et le Fournisseur en lien avec le Service de mise en relation fournie par l'ASIT par le biais de la Plate-forme.

### **Art. 2. But et fonctionnement général du Service**

Le but du Service est de faciliter l'accès des Utilisateurs aux Géodonnées du territoire, en mettant à disposition la Plate-forme d'intermédiation entre le public et les Fournisseurs de Géodonnées.

Le Service fourni par ASIT est strictement limité à des prestations d'intermédiation, fournies par le biais de la mise à disposition de la Plate-forme. Les Utilisateurs ont la possibilité de consulter le Catalogue de Géodonnées, et de passer des Commandes qui sont transmises par l'ASIT aux Fournisseurs.

La gestion et la mise à disposition de Géodonnées, par le biais de la Plate-forme ou par tout autre moyen, sont du seul ressort des Fournisseurs.

## Rôle et responsabilité des Parties

### **Art. 3. Mise à disposition de la Plate-forme par l'ASIT**

L'ASIT met à disposition du Fournisseur une Plate-forme d'intermédiation.

La mise à disposition de la Plate-forme est réservée aux gestionnaires de Géodonnées qui sont membres Fournisseurs de l'ASIT selon les conditions définies par les statuts de l'association.

Le Fournisseur confirme qu'il a eu accès à une démonstration de la Plate-forme et a pu évaluer son fonctionnement, et en particulier le processus de Commande de Géodonnées au moyen du Site Internet.

### **Art. 4. Conditions de mise à disposition des Géodonnées**

Le Catalogue, publié sur le Site Internet par l'ASIT et consultable par les Utilisateurs, contient la liste des Fournisseurs de Géodonnées ainsi que les informations utiles concernant les Géodonnées qu'ils entendent rendre accessibles par le biais de la Plate-forme, soit notamment les informations suivantes :

- les caractéristiques des Géodonnées ;
- les conditions et/ou restrictions de mise à disposition quant au type d'Utilisateur ;
- les conditions/clauses spécifiques du contrat entre le Fournisseur et les Utilisateurs ;
- les éventuelles restrictions d'utilisation des Géodonnées ;
- les conditions tarifaires du Fournisseur ;
- selon la qualité du Fournisseur, sa politique de confidentialité (entités de droit privé) ou les bases légales applicables au traitement de Données personnelles (entités de droit public).

Il incombe au Fournisseur de transmettre ces informations à l'ASIT, ainsi que toute autre information relative à la mise à disposition et à la Commande de Géodonnées qu'il juge utile de communiquer aux Utilisateurs avant une Commande. Le Fournisseur est seul responsable de fournir des informations correctes,

exhaustives et exemptes d'erreur. Le Fournisseur comprend et accepte que les informations transmises à l'ASIT et publiées dans le Catalogue et/ou portées à la connaissance des Utilisateurs au cours du processus de Commande font partie intégrante du contrat conclu entre le Fournisseur et les Utilisateurs, auquel l'ASIT n'est pas partie (cf. art. 7).

Le rôle de l'ASIT est limité à la publication des informations transmises par le Fournisseur. L'ASIT ne vérifie pas que les informations qui lui sont transmises par le Fournisseur sont correctes, exhaustives ou exemptes d'erreurs, et toute responsabilité de l'ASIT à cet égard est exclue.

#### **Art. 5. Processus de Commande**

Au cours du processus de Commande, un récapitulatif des Géodonnées sélectionnées, des tarifs applicables, et du coût total de la Commande est présenté à l'Utilisateur, qui est invité à confirmer son intention de passer la Commande. L'Utilisateur est également invité à accepter que les Données Personnelles le concernant soient traitées par le Fournisseur, conformément à sa politique de confidentialité et/ou aux bases légales applicables à ce dernier.

Lorsque l'Utilisateur a passé la Commande, il reçoit un courriel lui confirmant que l'ASIT a reçu sa Commande et qu'elle sera transmise au(x) Fournisseur(s) concernés.

#### **Art. 6. Transmission des Commandes au Fournisseur**

Lorsqu'un Utilisateur a passé une Commande, l'ASIT transmet au Fournisseur les informations utiles relatives à cette Commande, soit notamment les informations suivantes :

- le détail des Géodonnées commandées ;
- les tarifs indiqués à l'Utilisateur ;
- les informations suivantes concernant l'Utilisateur :
  - o nom et prénom ;
  - o civilité ;
  - o nom de l'employeur (si applicable) ;
  - o adresse postale ;
  - o adresse électronique ;
  - o numéro de téléphone.

Le Fournisseur comprend et accepte que l'ASIT n'effectue aucune vérification et ne donne aucune garantie sur la véracité des informations concernant l'Utilisateur. L'exécution d'une Commande par le Fournisseur sur la foi des informations transmises par l'ASIT est de la seule responsabilité du Fournisseur.

#### **Art. 7. Contrat entre le Fournisseur et l'Utilisateur**

Chaque Commande donne lieu à un contrat entre le Fournisseur et l'Utilisateur. Les informations transmises par le Fournisseur à l'ASIT et portées à la connaissance de l'Utilisateur, dans le Catalogue ou au cours du processus de Commande, font partie intégrante du contrat (cf. art. 4).

L'ASIT n'est pas partie au contrat entre le Fournisseur et l'Utilisateur.

Le Fournisseur se réserve le droit de ne pas exécuter une Commande pour de justes motifs (par exemple si les Géodonnées ne sont pas disponibles ou si l'Utilisateur ne remplit pas les conditions pour les recevoir). Cas échéant, il incombe au Fournisseur seul d'informer l'Utilisateur de tout refus ou impossibilité de livrer des Géodonnées, et d'en indiquer les motifs.

#### **Art. 8. Livraison des Géodonnées**

La livraison des Géodonnées au Client est de la seule responsabilité du Fournisseur, selon les modalités suivantes :

- au moyen de son accès à la Plate-forme et des fonctionnalités qui sont mis à disposition pour lui faciliter la livraison des Géodonnées, le Fournisseur peut déposer des fichiers sur la Plate-forme ou



indiquer une URL d'un serveur (du Fournisseur ou d'un sous-traitant) permettant d'accéder aux fichiers. Ces fichiers sont téléchargeables par l'Utilisateur à partir de son espace personnel sur le Site Internet. Les Parties doivent faire en sorte que les Utilisateurs puissent accéder aux fichiers pour les télécharger durant 30 jours à compter de leur dépôt ou de l'indication de l'URL sur la Plate-forme;

- indépendamment de la Plate-forme, le Fournisseur est toujours en mesure de livrer les Géodonnées sans avoir recours à la Plate-forme, notamment en envoyant à l'Utilisateur un courriel contenant des fichiers ou des URL. Le Fournisseur s'engage à clore les commandes déposées sur la Plate-forme dans un délai de x jours après avoir livré les données.

Le Fournisseur livre les Géodonnées à ses propres risques. L'ASIT ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de l'utilisation qui sera faite des Géodonnées, ni du fait que celles-ci ont été livrées à une personne non autorisée, ayant donné des indications erronées quant à son identité, ou qui en fera un usage illicite ou qui viole les droits du Fournisseur ou de tout autre tiers.

#### **Art. 9. Facturation et Paiement des Commandes**

Le Fournisseur est seul responsable de la facturation aux Clients des Géodonnées livrées. L'ASIT n'intervient à aucun titre dans la facturation ou l'encaissement des Géodonnées livrées.

Toute responsabilité de l'ASIT relative au paiement des Commandes par les Clients est expressément exclue, notamment lorsque les informations relatives à la personne ayant passé une Commande, notamment son identité, sont erronées.

#### **Art. 10. Données Personnelles**

Le Fournisseur est seul responsable du traitement des Données personnelles qui lui sont transmises par l'ASIT pour le compte des Clients.

Il incombe au Fournisseur de communiquer aux utilisateurs via la Plate-forme de l'ASIT sa politique de confidentialité et/ou de lui indiquer les bases légales auxquelles il est soumis, ainsi que de lui communiquer spontanément tout changement à cet égard, aux fins que l'ASIT puisse porter ces documents/informations à la connaissance des Utilisateurs au cours du processus de Commande.

La Plate-forme permet au Fournisseur d'accéder à l'historique des téléchargements et commandes des [5] dernières années. Passé le délai de [5] ans, l'historique n'est plus accessible sur la Plate-forme.

#### **Art. 11. Responsabilité de l'ASIT**

L'ASIT s'engage, dans la mesure de ses moyens, à mettre tout en œuvre pour assurer l'accès au Service, la sécurité et la confidentialité des données transmises via la Plate-forme.

Le Fournisseur reconnaît disposer d'une configuration informatique compatible et suffisante au regard des exigences techniques du Service et admet que la responsabilité de l'ASIT ne saurait être engagée d'une quelconque manière à ce titre.

Le Fournisseur indique être conscient qu'un accès continu et ininterrompu au Service, notamment à la Plate-forme, ne saurait être garanti par l'ASIT. L'accès pourra ainsi être suspendu, notamment, mais pas exclusivement, en cas d'avarie technique ou d'opérations de maintenance. L'ASIT ne garantit pas non plus que la Plate-forme soit exempte de virus, défaillances ou erreurs.

Tout document téléchargé ou obtenu par l'utilisation ou par le biais de la Plate-forme l'est au gré et aux risques du Fournisseur et ce dernier sera seul responsable de tout dommage causé à son système informatique ou de toute perte de données qui résulterait du téléchargement de tels documents. Le Fournisseur, qui confirme avoir lu et compris le présent paragraphe, renonce par avance et inconditionnellement à tenir l'ASIT responsable de tout dommage, direct ou indirect, découlant de l'utilisation du Service.

#### **Art. 12. Clause d'exclusion de responsabilité**

Le Fournisseur est seul et unique responsable de la livraison de Géodonnées aux Clients. Le Fournisseur s'engage à indemniser intégralement et à dégager l'ASIT, y compris ses agents, organes et employés, de toute responsabilité et contre toute réclamation, coût, procédure, dommage, et dépens (y compris les honoraires d'avocat et le manque à gagner) en lien avec une Commande de Géodonnées ou leur utilisation ultérieure, ou résultant du non-respect par le Fournisseur de l'une ou plusieurs des obligations contenues dans les présentes Conditions d'utilisation ou la législation applicable.

Début et fin de la mise à disposition du Service

#### **Art. 13. Prise d'effet des Conditions d'utilisation**

Les Conditions d'utilisation prennent effet dès l'acceptation des conditions en ligne, sur la Plate-forme, par le Fournisseur.

Les Parties s'entendent sur la date de mise à disposition effective des fonctionnalités fournisseurs de la Plate-forme.

#### **Art. 14. Fin des rapports entre l'ASIT et le Fournisseur**

Chacune des Parties a le droit de cesser sa collaboration avec l'autre Partie au sens des présentes Conditions d'utilisation, sans cause, en le notifiant par lettre recommandée à l'autre partie avec un préavis de six mois pour la fin d'une année.

La perte de la qualité de membre de l'ASIT entraîne automatiquement la fin de la collaboration entre les Parties au sens des présentes Conditions d'utilisation.

Si l'ASIT suspend ou met un terme définitif à la fourniture de tout ou partie du Service pour tous les Fournisseurs (en cas de difficultés juridiques, financières ou techniques, notamment), sa responsabilité ne pourra pas être engagée de ce chef envers le Fournisseur ou tout autre tiers. Dans la mesure du possible, l'ASIT avertira par avance de toute suspension ou fin du Service.

L'ASIT peut décider de suspendre la fourniture du Service à un Fournisseur, pour une période définie ou illimitée, si le Fournisseur enfreint ces Conditions d'utilisation et/ou la législation applicable et/ou tout autre règle régissant l'utilisation du Service, ou si le comportement du Fournisseur peut nuire à l'ASIT, aux Utilisateurs du Service ou à des tiers.

#### **Art. 15. Exclusion du rapport de société simple**

Les rapports entre les Parties en lien avec les présentes Conditions d'utilisation ou leur objet, notamment les droits et obligations en découlant ou l'exécution de telles obligations ne peuvent en aucun cas être considérés comme créant un rapport de société simple.

Divers

#### **Art. 16. Incessibilité**

Les droits conférés au Fournisseur par les présentes Conditions d'utilisation ne peuvent être cédés à des tiers.

#### **Art. 17. Intégralité**

Ces Conditions d'utilisation constituent l'intégralité de l'accord entre le Fournisseur et l'ASIT en lien avec leur objet. Elles remplacent et annulent tous les précédents accords ou pourparlers à ce sujet.

#### **Art. 18. Absence de renonciation**

Le manquement de l'ASIT à exercer un droit conféré par les présentes Conditions d'utilisation, ou à faire appliquer une disposition des Conditions d'utilisation, ne constitue pas une renonciation à exercer ce droit ou à faire appliquer cette disposition.

#### **Art. 19. Amendements**

Les présentes Conditions d'utilisation peuvent être modifiées en tout temps par l'ASIT pour le prochain terme contractuel. Les Fournisseurs comprennent et acceptent que l'approbation exprimée en ligne, sur la Plateforme, vaut acceptation des Conditions d'utilisations modifiées.

#### **Art. 20. Divisibilité**

La nullité ou l'inapplicabilité d'une disposition des Conditions d'utilisation n'affecte nullement la validité ou l'applicabilité des autres dispositions de ces Conditions d'utilisation. Si une disposition devait être considérée comme nulle ou invalide par un tribunal ou toute autre autorité compétente, les autres dispositions resteraient entièrement en vigueur.

#### **Art. 21. Droit applicable et for**

Les présentes Conditions d'utilisation ainsi que tout litige en relation avec leur objet entre l'ASIT et le Fournisseur sont régis par le droit suisse, à l'exclusion de toute règle de conflit ressortant du droit international privé.

Tous litiges opposants l'ASIT et les Fournisseurs, et notamment ceux découlant des présentes Conditions d'utilisation, y compris concernant leur validité, ainsi que ceux liés à l'utilisation du Service relèvent de la seule compétence des tribunaux ordinaires du canton de Vaud, un recours au Tribunal fédéral étant réservé.

\* \* \*